



sante-secu-social.npa2009.org

# DES EHPAD ... AU « TOUS ENSEMBLE »

## LE RAS LE BOL DES EHPAD

Le 30 janvier, nos collègues des EHPAD (maison de retraites médicalisées) feront grève et manifesteront dans toute la France.

Faute de personnel suffisant, leur quotidien consiste, souvent, à faire une toilette en quelques minutes, donner les repas à la hâte, laisser les résidents des journées entières au lit ou devant un poste de télévision. Nos collègues ne supportent plus la maltraitance institutionnelle qui touche à la fois les personnels (précaires, mal payés, subissant des conditions de travail et un «management» insupportables) et les personnes dont ils ont la charge.

En France on ne compte, en EHPAD, que 55 professionnels pour 100 résidents. Alors que ce taux est de 100% en Allemagne en Suisse et en Europe du Nord.

L'enquête parlementaire sur les EHPAD, souligne :

- des conditions de travail « particulièrement préoccupantes tant d'un point de vue physique que psychologique »,
- « un taux d'absentéisme moyen de 10 % et un taux d'accident du travail de deux fois supérieur à la moyenne nationale, plus important que dans le secteur du BTP »,
- Une grande majorité des EHPAD n'ont pas d'infirmière de nuit.

**Mais pour Macron et le gouvernement : la priorité c'est la baisse des dépenses publiques, des budgets de l'Assurance Maladie et des Conseils Départementaux qui contribuent au financement des EHPAD.**

- Ils appliquent la réforme du précédent gouvernement qui favorise le secteur privé commercial (ORPEA, KORIAN, etc.) au détriment du public (200 millions d'€ en moins).
- Ils suppriment les «contrats aidés», mais bien sûr sans les remplacer par de vrais emplois.

Au cours des derniers mois, malgré la répression, les luttes se sont multipliées dans les EHPAD publics et privés, comme la longue lutte de 117 jours des «Opalines», dans le Jura.

Ces grèves ont eu souvent le soutien des résidents et des familles qui doivent payer des sommes considérables (voir au dos) pour des soins souvent peu satisfaisants, dans un contexte où les retraites sont en berne et où Macron s'apprête encore à les baisser avec ses nouvelles réformes.

Le 30 janvier soutenons les personnels des EHPAD qui exigent :



Piquet de grève aux «Opalines» (Foucherans, Jura) 117 jours de grève pour obtenir satisfaction.

## LA COLÈRE DES EHPAD EST CELLE DE TOUT LE MONDE HOSPITALIER.

Car partout les mêmes causes produisent les mêmes effets : Les coupes budgétaires entraînent des suppressions d'emplois. Les suppressions d'emploi et le management d'entreprise produisent la maltraitance de l'institution pour les personnels et pour les patients.

1,1 milliard d'économies budgétaires ont été demandées aux hôpitaux en 2017, et pour 2018 l'effort exigé sera encore accru : 1,6 milliard. C'est mission impossible, même les directeurs par la voix de la FHF le reconnaissent ! Aussi le déficit des établissements se creuse-t-il : 1,5 milliard d'euros en 2017, alors qu'en 2016 il se limitait à 470 millions. Les EHPAD sont dans la galère, la psychiatrie est sinistrée. De véritables plans de suppression d'emploi s'annoncent pour 2018 dans les petits comme dans les plus grands centres hospitaliers : 165 à l'AP-HP à Paris, 800 à 1000 à l'AP HM (Marseille).

## N'ACCEPTONS PLUS

La résignation ne mène qu'à encore plus souffrance et de maltraitance institutionnelle : il n'est d'autre voie que la résistance et l'action.

- La présence effective d'un agent ou un salarié par résident
- L'Abrogation de la réforme de la tarification des EHPADL
- L'Arrêt des baisses de dotations induites par la convergence tarifaire et exige par conséquent le maintien de tous les effectifs des EHPAD y compris les contrats aidés, qui doivent être intégrés et sécurisés.

## L'HEURE EST AU « TOUS ENSEMBLE »

## DANS TOUT LE MONDE HOSPITALIER



## LES EHPAD EN QUELQUES CHIFFRES

Les EHPAD bénéficient d'un triple financement.

- L'Assurance Maladie (la Sécurité sociale) finance les soins médicaux (rémunération des médecins, infirmières, et une partie des aides soignantes)
- Les Départements financent la «dépendance», via l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) versée selon le degré de dépendance et selon des critères sociaux. Elle rémunère une partie des aides soignantes et AMP.)
- L'hébergement est à la charge des résidents et des familles.

Pour le résident et sa famille le coût moyen mensuel d'un hébergement en EHPAD : 1740€.

Dans les EHPAD commerciaux (Korian, Orpea, DomusVi..) les tarifs sont nettement plus élevés : 2620€, mais peuvent d'élever à 5 000 voire 8 000€ pour les plus chics

### Des chiffres à comparer avec le niveau des pensions de retraite.

- Montant moyen des retraites : 1376 € par mois
- Montant moyen des retraites des femmes (qui sont la grande majorité des résidents) : 993€
- Minimum vieillesse : 803€

## «L'OR GRIS», ÇA RAPPORTE !

Les grands groupes qui ont investi dans «l'or gris», c'est à dire l'industrie de la «dépendance» se portent bien. Les deux groupes qui dominent le secteur en France, Korian et Orpea prévoient une forte hausse de leur chiffre d'affaire et de leurs bénéfices

**Korian** prévoit pour 2017 un marge brute d'exploitation (bénéfices avant impôts et versement des intérêts) de +13,5%.

Pour le premier semestre 2017 Korian a dégagé 38 millions d'€ de bénéfices net contre 32 un an plus tôt.

**ORPEA** a dégagé un excédent brut de 17,4% au premier semestre, soit 258,8M d'€.

Un renforcement de son patrimoine immobilier de 545 Millions d'€, pour atteindre 4,6 Mrd.



# NOS MAMIES ET NOS PAPYS VALENT PLUS QUE LEUR PROFIT POUR UN SERVICE PUBLIC DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La société que défend le NPA est une société solidaire où chacun a sa place et la possibilité de vivre dignement et de bénéficier des meilleurs soins, à son domicile ou quand cela devient nécessaire en institution.

**1) la Sécurité sociale doit assurer à 100% la prise en charge de la perte d'autonomie, qui ne doit reposer ni sur les personnes «dépendantes» ni de leur famille, ni être financée par des assurances.**

**Le financement intégral de ce nouveau «risque» par la Sécurité sociale** suppose donc l'augmentation des cotisations sociales versées par les employeurs.

**2) Création d'un service public de la perte d'autonomie qui prendra en charge l'ensemble des personnes ayant perdu leur autonomie.**

Ce service public assurera la double mission du maintien à domicile, quand il est possible, et de l'hébergement en institution quand elle devient indispensable.

- les agents des «services à la personne» deviendront du personnel statutaire de la fonction publique, avec la formation nécessaire et la rémunération correspondantes.
- L'ensemble des EHPAD deviendront des établissements publics Les actionnaires des groupes privés seront expropriés.
- Leur budget sera accordé en fonction des besoins réels des usagers définis avec les personnels, les résidents et leur famille.
- Le taux d'encadrement des résidents en institution sera au minimum de 1 pour 1 résident.
- tous les personnels des EHPAD deviendront du personnel statutaire de la fonction publique hospitalière. Les «emplois aidés» seront préservés et transformés en emplois statutaires.



## POUR PRENDRE CONTACT

Envoyez vos coordonnées par courrier à : NPA, 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil  
Ou par mail à : [contact@npa2009.org](mailto:contact@npa2009.org)

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Mail : .....